

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2016
 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37 €	32 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7476 €/m ³	0,7476 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	17 €	17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9303 €/m ³	0,9303 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0548 €/m ³	0,0548 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 > Délibération du 01/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,00	32,00	-13,5%
Part proportionnelle	89,71	89,71	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	126,71	121,71	-4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	111,64	111,64	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	128,64	128,64	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,58	6,58	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	27,60	-4,2%
VNF Prélèvement :	---	---	0%
Autre :	---	---	---
TVA	15,99	15,65	-2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,37	49,82	-3%
Total	306,72	300,17	-2,1%
Prix TTC au m³	2,56	2,50	-2,3%